

Un Nœud d'Amour ou la passion pour une lettre.

De Louis MERMIN

C'est une histoire longue et compliquée qu'a vécue cette lettre exceptionnelle. Elle a failli finir oubliée, détruite par les éléments. Elle a réchappée de justesse, il y a environ 40 ans, à une destruction programmée dans la décharge municipale. Heureusement, un philatéliste un peu fou a été sensible à sa détresse et l'a sauvée d'une agonie certaine. L'importance de ce document est à la fois postale et historique.



Lettre de Yenne pour Thonon affranchie à 20 centimes (tarif de la lettre simple à l'intérieur du Duché)

Timbre à date avec rosette à six branches du bureau de remise : YENNE 29 JAN. 51

Annulation du timbre-poste par le nœud d'amour de Chambéry. Au dos, timbre à date d'arrivée à THONON

L'intérêt postal

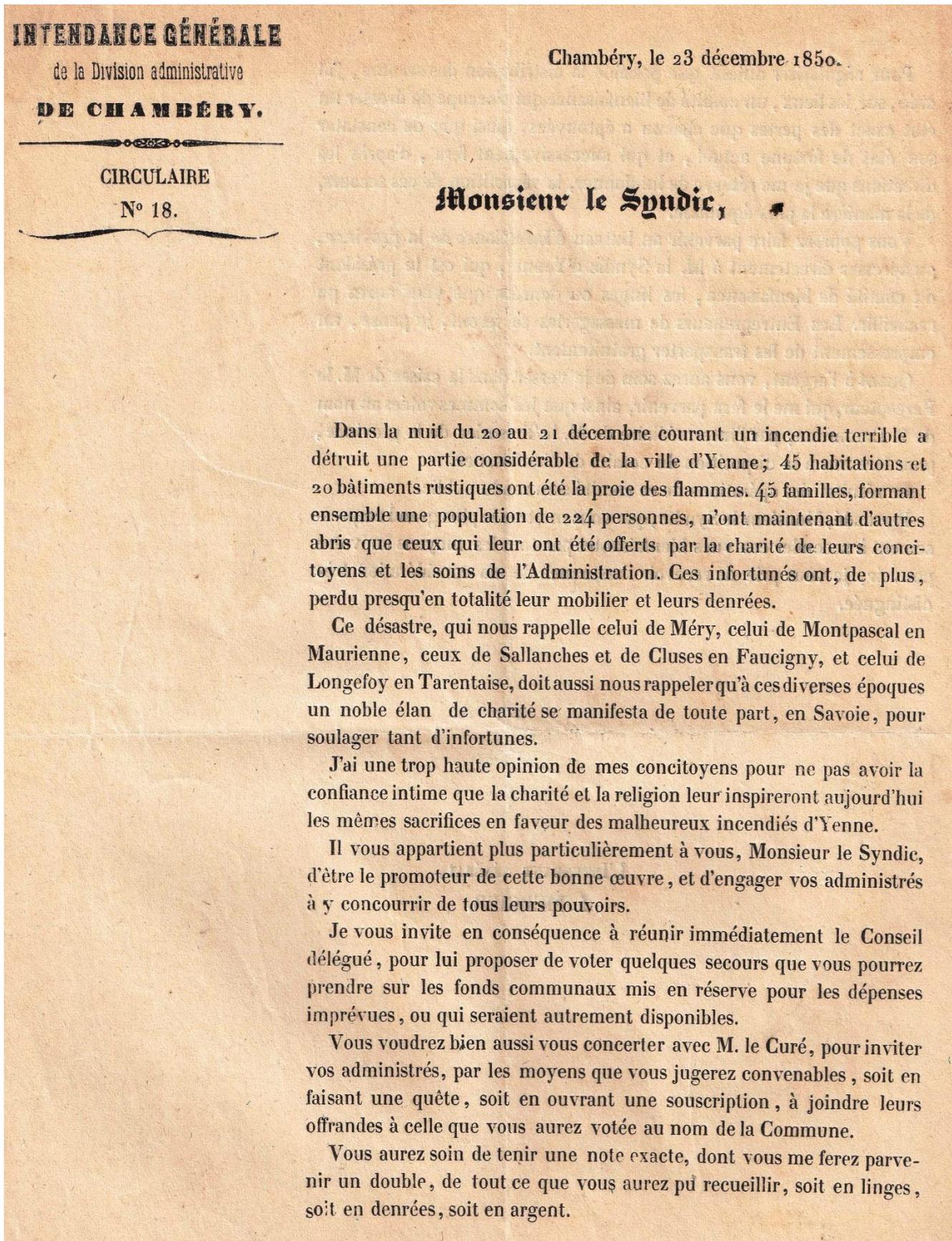
En 1851, le Royaume de Piémont-Sardaigne prend la décision d'émettre une série de timbres-poste. Trois valeurs sont émises le 1^{er} janvier 1851 : un 5 centimes noir, un 20 centimes bleu et un 40 centimes rose. L'affranchissement n'est pas obligatoire. Il le deviendra en 1857. Ces timbres sont à l'effigie du roi Victor-Emmanuel II. A l'émission de ces premiers timbres, aucune consigne ne fut donnée pour leur annulation. Entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril, nous trouvons des annulations à la plume, avec des marques linéaires. Dans les villes sièges d'une Direction générale des Postes (Chambéry pour la Savoie) une marque d'annulation est attribuée. Elle reprend un des éléments de l'héraldisme savoyard : le nœud d'amour ou « nodo di Savoia » que l'on retrouve dans les armoiries de la Maison de Savoie, dans les pièces constituant le collier de l'Ordre de l'Annonciade, sur la façade de la Sainte-Chapelle de Chambéry. A partir d'avril 1851, les timbres seront annulés par une grille de petits losanges appelés ROMBI.

Cette lettre est donc très particulière car elle est déposée au bureau de poste de Yenne, bureau à remise situé au bord du Rhône, près de la frontière avec la France. Sans consigne particulière, le postier de Yenne a appliqué son timbre à date à côté du timbre, la lettre étant normalement affranchie à 20 centimes, tarif du régime intérieur.

Cette lettre est prise en charge par le messenger de Yenne à Chambéry. Au bureau de direction de Chambéry, le timbre est annulé par le nœud d'amour. La lettre, partie le 29 janvier 1851 de Yenne arrive à Thonon le 31 janvier (timbre à date d'arrivée au verso). Cette lettre est rarissime.

L'intérêt historique

La ville de Yenne est, en grande partie, détruite par un incendie dans la nuit du 20 au 21 décembre 1850. Immédiatement, l'Intendant Général de la Savoie lance un appel à toute les communes du Duché pour venir en aide aux sinistrés.



Lettre de l'Intendant Général de la Division administrative de Chambéry, L. MERCIER

Pour régulariser autant que possible la distribution des secours, j'ai créé, sur les lieux, un comité de bienfaisance qui s'occupe de dresser un état exact des pertes que chacun a éprouvées, ainsi que de constater son état de fortune actuel, et qui successivement fera, d'après les directions que je me réserve de lui donner, la répartition de ces secours, de la manière la plus équitable.

Vous pourrez faire parvenir au bureau d'Intendance de la province, ou adresser directement à M. le Syndic d'Yenne, qui est le président du comité de bienfaisance, les linges ou denrées que vous aurez pu recueillir. Les Entrepreneurs de messageries se feront, je pense, un empressement de les transporter gratuitement.

Quant à l'argent, vous aurez soin de le verser dans la caisse de M. le Percepteur, qui me le fera parvenir, ainsi que les sommes votées au nom de la Commune, par l'intermédiaire de M. le Trésorier de la province, pour être mis à la disposition du comité de bienfaisance.

Le résultat des opérations de ce comité sera rendu public.

Persuadé, Monsieur le Syndic, que vous mettrez le plus grand empressement à seconder ces vues bienfaisantes par tous les moyens en votre pouvoir, je vous prie de recevoir l'assurance de ma considération très distinguée.

L'INTENDANT GÉNÉRAL,

L. MERCIER.

Mandement

D'YENNE.

VILLE D'YENNE.

N°

Réponse à la lettre
du 19. janvier
Division N°

Objet.

Comité de secours
pour les juvenciers
d'Yenne

Thonon répond favorablement et organise une collecte qui rapportera la somme de 853 livres et 91 centimes et une certaine quantité de vêtements et de linge.

La lettre est écrite par le Syndic de Yenne qui remercie son collègue et la population de Thonon et « adresse ses sentiments de profonde gratitude pour l'offrande généreuse faite aux malheureuses victimes de ce terrible incendie ».